République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTRABE
REUNION DU 27 MAI 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Absents avec procuration
27	21	4

Date de la convocation
19 mai 2026
Date d'affichage
19 mai 2026

Numéro d'ordre
2026/048

Etaient présents : M. Joël LARROQUE ; Mme Marie-Claude PIZZUTO ; M. Patrick HERBAUT ; Mme Françoise GONZALEZ ; M. Laurent MANDEGOU ; Mme Renée BOISSIN ; Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE ; M. Michel ANGLA ; Mme Catherine RICARD ; Mme Régine PERRUTEL-RUELLE ; M. Philippe PONS ; M. Thomas GODON ; Mme Sylvie FAUBLADIER ; M. Alex SURDU ; M. David GANTSCHNIG ; Mme Elsa PIBOU ; Mme Arielle COSTA ; Mme Perrine BONNEL ; M. David SEGUIER ; M. Olivier LECOQ-KROMWEL ; M. Thomas BALDUCCI.

Etaient absents excusés : M. Jérémi SARTOR ; M. Jacques BELLONE ; M. Bruno BONHOURE (procuration à M. Joël LARROQUE) ; Mme Corinne VILA (procuration à Mme Françoise GONZALEZ) ; Mme Manon CABARÉ procuration à Mme Sabrina VAN DE GEUCHTE) ; Mme Isabelle ROCHEDREUX (procuration à M. Olivier LECOQ-KROMWEL).

Secrétaire de séance : M. Olivier LECOQ-KROMWEL.

Motion pour le maintien de la maternité de la clinique de l'Union
Rapporteur : M. Joël LARROQUE

La mairie de Montrabé a appris la décision de la direction du Groupe Ramsay Santé de fermer le service maternité de la clinique de l'Union et de transférer cette activité vers la clinique Croix du Sud à Quint-Fonsegrives.

Considérant

- Que la maternité de la clinique de l'Union constitue un service essentiel de soins de proximité, répondant aux besoins des habitantes de Saint-Jean et de nombreuses communes environnantes ;
- Que cette maternité participe à la qualité, à la continuité et à la sécurité des parcours de soins, tant pour les futures mères que pour les nouveau-nés ;
- Que la maternité de la clinique de l'Union joue également un rôle déterminant pour le maintien d'autres activités médicales et pour l'attractivité globale de l'établissement ;
- Que cette décision suscite une légitime inquiétude pour les personnels médicaux et paramédicaux, dont l'engagement quotidien garantit la qualité des soins offerts à la population ;
- Que, dans un contexte national de tensions sur l'accès aux soins et de fermetures successives de maternités, la suppression d'un tel service appelle une réflexion approfondie et concertée, associant les élus locaux, l'Agence Régionale de Santé et l'ensemble des acteurs de santé ;

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **EXPRIME leur opposition à la fermeture de la maternité de la clinique de l'Union à Saint-Jean.**
- **DEMANDE au Groupe Ramsay Santé de suspendre toute décision définitive afin de permettre l'examen de solutions alternatives, incluant le maintien du service sous une forme adaptée ou innovante.**
- **AFFIRME leur soutien plein et entier aux personnels de la maternité et à l'ensemble des équipes de la clinique de l'Union.**

- **SOUHAITE l'ouverture d'une concertation réunissant l'exploitant, l'ARS, les collectivités territoriales et les représentants des professionnels de santé, afin de coconstruire une solution pérenne.**

- Pour : 25 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance, Le Maire,

MAIRIE DE MONTRABE (Haute-Garonne)

Olivier LECOQ-KROMWEL Joël LARROQUE